

13 QUESTIONS SUR LA CULTURE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE

REPONSE DE MARIE GEORGE BUFFET CANDIDATE DE LA GAUCHE POPULAIRE ET ANTILIBERALE

QUEL AVENIR POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ?

Les évolutions technologiques et les bouleversements dans la diffusion audiovisuelle et cinématographique ont pu susciter des réflexions sur les modes d'action et sur l'organisation de la politique culturelle dans notre pays.

- 1. Estimez-vous ou non nécessaire de faire évoluer le Ministère de la culture et de la communication, dans son périmètre comme dans ses missions, pour tenir compte notamment de l'élargissement des modes de diffusion des œuvres ?**

Il est frappant que l'une des questions récurrentes dans le débat sur les politiques culturelles concerne l'avenir du Ministère de la Culture. Elle est révélatrice, selon moi, des inquiétudes légitimes de nombreux citoyens et acteurs du monde culturel face aux choix actuellement affichés et revendiqués du candidat Nicolas Sarkozy, de supprimer ce ministère et de préférer un recours au mécénat et au financement privé plutôt que de développer des politiques publiques. Cette dérive libérale laisse, notamment dans le cadre de ce que vous appelez « l'élargissement des modes de diffusion », une place prédominante aux industries culturelles à but lucratif. Le recours au mécénat et aux financements privés ne peut être que subsidiaire, sans aliénation de la création, sans écrasement de la diversité, sans « formatage » des moyens d'accès aux œuvres et de leur contenu. Cette logique a conduit, par exemple, à la « vente » du Louvre pour promouvoir une station balnéaire de luxe.

Le développement des arts et de la culture dans notre pays est donc intimement lié à celui des politiques publiques. Plus la question de la diffusion des œuvres devient difficile à appréhender plus l'intervention publique en faveur de la création et de la diffusion est nécessaire. Seule cette intervention publique peut s'efforcer de soustraire l'art et la culture aux logiques financières et construire de nouvelles formes d'appropriation sociale confirmant notamment les auteurs et les ayants droits dans leur rôle, dans le respect d'une équité territoriale et d'une véritable liberté pour les créateurs..

Je suis donc pour un ministère de la culture doté d'une autorité pleine et entière avec des moyens financiers renforcés. Pour cela je propose que l'ensemble de la dépense publique en faveur de la culture (Etat et collectivités territoriales) soit portée à 1% du PIB, ce qui représente 10 % d'augmentation moyenne des budgets publics pendant 5 ans. Dans ce cadre, il me paraît légitime et nécessaire que le Ministère de la culture prenne en compte l'évolution de la diffusion des œuvres en s'inspirant d'une conception de service public pour être avant tout garant d'un partage de toutes les cultures par l'ensemble de nos concitoyens.

Cela suppose une intervention permettant que l'ensemble des lieux de diffusion des œuvres artistiques portent à la connaissance de tous, la diversité des œuvres créées, notamment dans les grands moyens de communication. Cela suppose également une intervention pour que les fabricants de supports numériques des œuvres et les fournisseurs de services (accès à Internet, opérateur de téléphonie mobile etc..) qui commercialisent ces produits en réalisant d'importants bénéfices soient également mis à contribution pour financer la création et la production des œuvres.

QUELS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CREATION ET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ?

Vous savez que le service public de l'audiovisuel souffre, contrairement à ses voisins anglais et allemands, d'un sous financement chronique qui ne lui permet pas d'investir davantage dans les programmes de création.

2. Quelles ressources financières comptez-vous allouer au service public, notamment via la redevance audiovisuelle ?

Le produit de la redevance peut être augmenté. Je propose cependant que la redevance soit modulée en fonction des ressources de chaque foyer à l'instar de l'impôt sur le revenu.

Mais ces mesures doivent aller de pair avec la transformation du pôle public de l'audiovisuel afin que celui-ci se distingue réellement du secteur privé. Cela suppose de revoir la programmation pour permettre une diffusion culturelle et des divertissements de grande qualité. Les œuvres de création doivent être diffusées à des heures de grandes écoutes, par exemple. Pour cela il est nécessaire, je crois, de combattre les effets pervers de la publicité qui réduisent les téléspectateurs à des consommateurs. Il convient de refonder un pôle public de télévision digne de ce nom, doté de vrais moyens de productions et « libéré » du diktat de l'audimat et de sa dépendance vis-à-vis des recettes publicitaires. C'est pourquoi je suis favorable à la suppression progressive de la publicité en trois ans sur les chaînes de service public.

Pour compenser cette perte de recettes il faut bien sûr élargir la taxe sur l'ensemble de la publicité dans tous les médias et dans l'espace public. Une taxe de 5% sur l'ensemble des ventes d'espace publicitaire générerait aujourd'hui un produit de 1500 millions d'euro ce qui compenserait les ressources actuelles de France Télévision (750 à 800 millions) et permettrait de faire droit au développement d'autres structures telle que l'AFP par exemple, nécessaire au pluralisme de l'information.

Vous savez qu'en échange de la gratuité des fréquences, les chaînes privées ont des obligations d'investissement dans la production et la diffusion des œuvres. Au nom de la convergence entre audiovisuel et télécoms, certains souhaiteraient remettre en cause le régime dont bénéficient actuellement les chaînes privées, ce qui mettrait en péril toutes les obligations nationales et européennes.

3. Vous engagez-vous à préserver ce dispositif essentiel à la création ?

Oui, je suis pour préserver ce dispositif d'aide à la création qui oblige les télévisions à participer au fonds de Soutien, à réinvestir une partie du chiffre d'affaires dans la production nationale, quotas de diffusion de films français et européens. Il symbolise, l'attachement de notre pays à la diversité culturelle, il s'appuie sur la nécessité de préserver « l'exception culturelle » au sein de l'OMC qui veut appliquer à la culture la logique marchande et contribue incontestablement à la vitalité de la création cinématographique et audiovisuelle. Je suis également favorable à l'extension de son application en imposant aux Fournisseurs d'accès Internet (FAI), aux opérateurs de téléphonie mobile, les mêmes droits et devoirs que les chaînes de télévision, dans la mesure où ils participent également à la diffusion des œuvres. Toutefois, ce système actuel est perfectible. S'il faut préserver les préachats ou les coproductions que les chaînes réalisent, elles ne doivent pas être le principal arbitre de la production ou la diffusion de films. L'aide aux créateurs reste la meilleure garantie du respect de la liberté et de la diversité de la création. Pour cela, je propose, par exemple de revoir la répartition des aides accordées par le CNC en privilégiant « l'aide sélective » par rapport à « l'aide automatique ».

Vous savez que les opérateurs audiovisuels vont subir une concurrence grandissante dans les prochaines années, notamment pour capter les ressources du marché publicitaire, des principaux géants de l'Internet qui n'ont eux, aucune obligation de continuer au financement de la production audiovisuelle et cinématographique.

4. comptez- vous mettre en place une participation des recettes publicitaires générées sur Internet pour assurer le respect du principe de neutralité technologique et la modernisation du financement de la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques d'expression originales française ?

Mes réponses précédentes répondent à cette question.

Vous savez que la réglementation relative au cinéma a ces dernières années, soulevé de nombreux débats, qu'il s'agisse de l'ouverture du compte de soutien aux capitaux extra- européens, ou plus récemment, de la place du cinéma à la télévision.

5. Avez-vous comme projet de faire évoluer les règles de diffusion et de financement du cinéma français ?

De nombreux films ont trop souvent une « vie » éphémère pour être vus et connus du public, des documentaires de créations sont réalisés, mais jamais diffusés tant sur les chaînes de télévision qu'en salle.

Comme je l'ai déjà souligné, si je reste très attachée, au système original qui a permis de développer la production cinématographique dans notre pays, je souhaite que des conditions plus favorables à la diversité culturelle et aux rencontres entre les œuvres et le public soient mises en œuvre. Les « obligations » des chaînes de télévision et des nouveaux opérateurs dans le domaine de la production et de la diffusion doivent être maintenues ainsi qu'une répartition des aides du CNC plus favorable aux aides sélectives comme je l'ai dit dans mes réponses précédentes.

Je crois qu'il est également nécessaire de prendre en compte le développement technologique lié au numérique. Si ces évolutions conduisent incontestablement à des facilités de travail pour les créateurs, à une réduction des coûts de production et de reproduction, l'équipement en matériel de diffusion numérique est lourd à financer pour de nombreuses salles. Je propose donc que l'effort public soutienne l'équipement du tissu des salles indépendantes culturelles ou sociales, afin de les préserver de la pression des grands distributeurs qui en leur imposant leurs normes techniques leur dictent également les choix des films à diffuser, et entravent la diffusion d'une diversité d'œuvres de création. Par ailleurs, ces évolutions techniques poussent les grands distributeurs à ne plus vouloir respecter les règles de diffusion, en voulant mettre simultanément sur le marché le film dans les salles, le DVD dans le commerce et la diffusion numérique chez les particuliers. Je souhaite donc que la réglementation dans ce domaine soit strictement préservée afin d'éviter de faire des salles de cinéma les antichambres du DVD comme le préconisait récemment un dirigeant de Disney.

Enfin le développement de l'aide aux productions françaises et européennes doit être poursuivi et amplifié. La concurrence faussée est celle des majors qui dominent notamment la diffusion internationale. Il est heureux que Bruxelles ait validé récemment les aides françaises au cinéma et ces aides ne doivent pas servir les majors essentiellement situés hors d'Europe. Mais il est temps aussi de développer de véritables coproductions européennes avec la mise en synergie de moyens nationaux et communautaires.

QUELLE REMUNERATION POUR LES AUTEURS ET QUELLE FISCALITE A L'ERE NUMERIQUE ?

Vous savez que la copie privée permet aux particuliers de procéder à des copies d'œuvres protégées en contrepartie d'une redevance qui permet de rémunérer les ayants droit et de financer des actions culturelles d'intérêt général. Ce dispositif assure donc un juste équilibre entre la liberté du public de copier des œuvres dans le cadre familial et pour un usage privé et les droits des auteurs, des artistes et des producteurs de bénéficier d'une juste rémunération.

6. Quels engagements prenez-vous face à la volonté de certains groupes de pression et de certains services de la commission européenne de le remettre en cause ?

7. Comment comptez-vous assurer la protection de la propriété intellectuelle à l'ère numérique

Il faut défendre bien sur le droit de copie privé et les rémunérations qu'il permet. Encore une fois, la culture est un bien commun à partager et cela nécessite que les pouvoirs publics garantissent les termes d'un échange respectant la liberté de chacun et la juste rémunération des auteurs. Dans ce cadre, tout ce qui facilite les échanges, la rencontre entre les citoyens et les œuvres doit être considéré comme une bonne chose. C'est pourquoi je souhaite une réforme de la loi DADVSI qui stigmatise 8 millions d'internautes comme des pirates.

Cela n'est assurément pas contradictoire sur Internet, comme dans tous les espaces de diffusion des œuvres, avec la défense des droits sociaux et moraux des auteurs, bien au contraire. Force est de constater d'ailleurs, que depuis son vote, la loi DADVSI n'a pas empêché les organismes privés de mettre en place, comme par exemple la FNAC, une licence globale, mais privée... cela n'avantage pas la rémunération des auteurs et des interprètes, mais profite à coup sur, à ceux qui font commerce de la diffusion musicale. De même, les DRM sont jugés aujourd'hui inutile par les majors du disque qui préfèrent envisager de se payer via la publicité ! Ce sont les commerçants qui, avec la loi DADVSI s'approprient le droit d'auteur. Je crois donc que le meilleur moyen de préserver la protection de la propriété intellectuelle est la mise en place d'une plate forme publique de téléchargement qui diffusera l'ensemble des œuvres répertoriées en respectant la chronologie des médias et qui sera financée par une extension des redevances sur l'ensemble des matériels et supports pouvant ou permettant d'assurer le stockage, le traitement, la diffusion de données numériques et l'accès à Internet.

Vous savez qu'il est nécessaire d'apporter des solutions efficaces au téléchargement illégal des œuvres culturelles. Il semble ainsi indispensable de créer les conditions propres à renforcer l'attractivité des offres légales de vidéo à la demande et à leur permettre de se développer en prévoyant un cadre fiscal mieux adapté.

8 Ferez-vous de la baisse de la TVA applicable au téléchargement des œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur Internet l'une de vos propositions ?

De manière générale, la TVA est l'impôt le plus injuste qui soit, puisque les personnes, quels que soient leurs revenus, sont taxées de la même façon.

Je suis donc favorable à une baisse de la TVA pour l'ensemble des produits de première nécessité. La culture n'étant pas un luxe, les productions culturelles doivent pouvoir également en bénéficier.

Cela pourrait effectivement permettre à des fournisseurs de VOD de contribuer plus largement au compte de soutien pour la production audiovisuel.

Toutefois, j'estime que l'attractivité de certaines offres pourrait, dès à présent, être plus forte si les gains de productivité liés à la baisse des coûts de production, de stockage et de diffusion, étaient déjà répercutés sur le coût de l'offre.

Notre proposition générale visant à la taxation des entreprises commerciales devrait donc déjà suffire à dégager les ressources nécessaires au soutien de la création et la production des œuvres.

COMMENT REFORMER LE SPECTACLE VIVANT ?

Vous savez qu'un récent rapport de l'Inspection générale des finances a jugé avec sévérité l'attribution des subventions aux théâtres et aux compagnies.

9 Estimez-vous utile de réformer la politique de subventionnement du spectacle vivant, et, le cas échéant, de promouvoir un nouveau mode d'action publique sur le modèle du Centre national de la Cinématographie ?

En premier lieu, je propose de réunir des Etats généraux du spectacle vivant pour élaborer une loi-cadre qui rassemble dans des constructions communes créateurs artistes et citoyens pour définir une nouvelle démocratie culturelle. Il faut développer la liberté de création, encourager l'innovation et favoriser les actions transversales à tous les arts en multipliant les lieux de création. Il reste dans notre pays des déserts culturels sans équipement permettant d'accueillir compagnies et spectacles. La décentralisation n'est pas terminée.

Concernant le subventionnement du spectacle vivant, il faut d'abord arrêter de laisser entendre qu'il y aurait trop de spectacles, trop de créateurs, d'acteurs, de techniciens. Travaillons tous ensemble la demande pour élargir véritablement le nombre de citoyens qui accèdent au spectacle. Dans ces conditions, il est urgent de rétablir les professionnels dans leurs droits. Dès la première session parlementaire il faudra donc faire voter la loi mise au point par le comité de suivi des parlementaires, toute tendances confondues, à propos des annexes huit et dix. Et dans le cadre d'un effort public en faveur de la culture qui devrait atteindre 1% du PIB, il est urgent de renforcer le financement public du spectacle vivant à condition de ne pas dissocier l'aide à la création des aides à la diffusion et à l'appropriation par tous de ces procès de création : ateliers avec les amateurs, intervention dans les lieux d'éducation, dans le monde salarial etc... etc... C'est ainsi d'ailleurs qu'on défendra au mieux l'emploi artistique. L'effort financier public pour les arts et la culture n'est pas un coût, c'est un investissement au profit de toutes et de tous.

Vous savez que le répertoire contemporain du théâtre, de la danse, du cirque, des arts de la rue et de la musique d'expression francophone souffre à la fois d'une exploitation souvent faible des œuvres, notamment entre théâtres publics et privés, notoirement insuffisante.

10 Quels mécanismes comptez-vous mettre en place pour favoriser l'exposition des œuvres sur de plus longues durées et la diffusion de la création contemporaine ?

Comme je l'ai dit à l'instant, le renforcement de la diffusion des œuvres et des spectacles suppose un travail en amont avec les publics et les citoyens sur les territoires où les équipes artistiques travaillent. Ce travail doit être financé. Il faut accepter l'idée que des salles remplies vingt fois à moitié c'est mieux que trois fois en entier. Or ce n'est pas la logique des prescripteurs de l'Etat aujourd'hui.

Les réductions de crédits consacrés à ce qu'on appelle la « marge artistique » (quelle formulation honteuse !) se font d'abord au détriment de toutes les interventions de médiations pour gagner de nouveaux publics. De même que les aides aux associations d'éducation populaire sont de plus en plus réduites. Il faut inverser cette tendance : l'effort financier public pour les arts et la culture n'est pas un coût, c'est un investissement au profit de toutes et de tous.

COMMENT DONNER UN NOUVEL ELAN A L'EDUCATION ARTISTIQUE

Vous savez que sans éducation artistique et culturelle adéquate dans nos écoles, le principe de la diversité culturelle, si souvent invoqué, deviendra celui de l'exception, avant de s'évanouir pour laisser la place à une uniformisation culturelle mondiale.

11 Comment comptez-vous relancer et développer l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université ?

L'éducation des jeunes est une priorité nationale, non dans le but de les rendre « employables », mais afin d'assurer à chacun et chacune le plein épanouissement de ses capacités. Dans cette perspective, l'éducation artistique et culturelle tient une place fondamentale dans le cadre de la réussite scolaire sans laquelle il ne peut y avoir de véritable démocratie culturelle, nécessaire au progrès de notre société. Cela nécessite un effort sans précédent en faveur d'un service public d'éducation laïque et véritablement gratuit. Je propose donc que son financement soit garanti par une loi de programmation pluriannuelle qui portera le budget de l'Education Nationale à 7% du PIB. Je souhaite également mettre en chantier une loi de démocratisation du système éducatif fondée sur le droit et la capacité de chacun d'accéder à l'éducation. Elle prendra naturellement en compte l'objectif d'atteindre sur la durée du mandat présidentiel l'accès de l'ensemble des élèves et des étudiants à l'éducation artistique et culturelle. Je crois que cette visée nécessite une réelle prise en compte des pratiques artistiques de nos concitoyens et de leur accompagnement. Les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique, les lieux de création et de diffusion dans leur diversité ainsi que l'ensemble du mouvement associatif qui œuvre dans ce secteur peuvent jouer un rôle majeur. La généralisation de l'éducation artistique suppose donc de mettre en synergie des acteurs qui, trop souvent encore, œuvrent chacun de leur côté. En complémentarité des cours dispensés par les enseignants, je crois ainsi nécessaire que l'ensemble des porteurs de projets artistiques, auteurs, artistes, comédiens, interprètes, techniciens, puissent intervenir dans les établissements scolaires. Les rencontres avec tous ceux qui concourent à la réalisation d'un projet artistique contribuent aux échanges qui permettent de forger les goûts et faire des choix. Elles concourent à l'école, mais aussi dans l'ensemble des lieux publics (comité d'entreprises, associations de quartiers, etc..) à reconnaître les arts et la culture, comme un bien commun à partager, fondateur de nos des représentations individuelles et collectives.

COMMENT SOUTENIR LA DIVERSITE CULTURELLE

Vous savez que la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle rentrera en vigueur le 18 mars prochain. Elle constitue le fondement d'un nouveau pilier de gouvernance mondiale en matière culturelle. Cependant, son poids réel dépendra de sa mise en œuvre concrète dans le cadre des négociations commerciales internationales et au sein de l'Union Européenne.

12 Quelles actions entendez-vous mettre en œuvre pour permettre une meilleure prise en compte de la dimension et de la diversité culturelles dans la construction européenne et l'élaboration des directives communautaires comme dans les négociations internationales , en particulier à l'OMC ?

La promotion de la culture exige de transformer la donne en Europe notamment par la croissance du budget européen, le développement des échanges entre hommes et femmes et le choix du co-développement et de la solidarité sans contreparties commerciales notamment entre l'Europe et les pays du sud. Les coproductions européennes sont un bon moyen de résister aux majors dans tous les domaines artistiques. Par ailleurs, il s'agira également de faire respecter la présomption de salariat des professions artistiques, du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma qui était mise en cause par le projet de traité constitutionnel. La commission de Bruxelles voudrait considérer les artistes comme des artisans ou comme des entreprises. La diversité culturelle est directement menacée quand est mise en cause des fondements mêmes de la production artistique dans notre pays et de l'application de la solidarité interprofessionnelle dans les professions artistiques. Comme je l'ai dit dans une autre réponse, la défense de la diversité et le combat pour préserver l'exception culturelle aux règles de l'OMC qui veut imposer le « tout marchand » sont indissociables.

Vous savez que le maintien du pluralisme et du respect de la diversité, notamment à l'ère du numérique, constitue à la fois un défi important pour notre société et une exigence qui devra s'articuler autour de la défense et de la protection d'un secteur indépendant, tant dans le cinéma et dans l'audiovisuel que dans l'édition ou la musique.

13 Comment pensez-vous préserver l'existence et la permanence d'une industrie culturelle indépendante ?

Il faut limiter par la loi les processus de concentration qui entraînent la domination des grandes industries culturelles et préserver tous les secteurs associatifs, les industries culturelles à fin non lucratives, les coopératives et les intervenants qui fonctionnent sur les principes de l'économie sociale et solidaire. Quelques exemples : garantir l'existence des médias du tiers secteur, ou associatifs, limiter le nombre de copie cinéma...